

3 PAREBRISE

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1000,00 Euros

Siège social : 11 avenue du Château

89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE

R.C.S: AUXERRE 922 285 523

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 18/09/2025
--

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 18 septembre,

A 18 heures,

Au siège social,

Monsieur Amine MOHAMEDI, détenant 100 actions, associé unique de la société 3 PAREBRISE au capital de 1 000 euros, dont le siège social est au 11 avenue du Château 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE, a pris les décisions suivantes :

- Transfert de siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 11 avenue du Château 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE au 8 rue Joseph Marie Jacquard 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC, à compter du 18 septembre 2025.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, comme conséquence de la première décision, décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts :

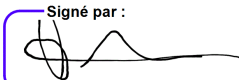
ARTICLE 4 – Siège social

Le siège social est fixé au : 8 rue Joseph Marie Jacquard 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC

TROISIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d’une copie ou d’un extrait des présentes, en vue de l’accomplissement des formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l’associé unique.

Monsieur Amine MOHAMEDI
Lu et approuvé
Signé par :  ADFBF416D1C54B1...

Paraphe
